

communiqué

N° 817—29/09/2008



Fondation
Solidarité 

OPÉRATION DE MÉCÉNAT EN NORMANDIE

Challenge sportif inter-maisons d'arrêt

Lundi 6 octobre, deux équipes de quarante détenus de la maison d'arrêt de Rouen et une équipe de vingt détenus de la maison d'arrêt du Havre, majeurs et condamnés à des peines de l'ordre de six mois, participent au challenge sportif inter-maisons d'arrêt dans cinq disciplines athlétiques originales : traction en supination, flexion de jambe, abdominaux, suspension et test Luc Léger. Chaque détenu réalise les cinq épreuves et les performances sont notées pour établir le classement du meilleur de chaque épreuve, du meilleur de l'ensemble des cinq épreuves et de la meilleure des deux maisons d'arrêt sur l'ensemble des épreuves. Elles s'accompagnent d'un temps de dialogue sous forme d'une table ronde ou d'atelier sur les thèmes de la citoyenneté, du respect des règles et des autres dans l'esprit olympique.

Ce challenge sportif fait l'objet d'une opération de Mécénat régional de la Fondation Solidarité SNCF. Il s'inscrit dans un dispositif d'ensemble initié par le Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Seine-Maritime (S.P.I.P. 76) et par le Comité départemental olympique et sportif de Seine-Maritime (C.D.O.S. 76). Un programme d'activités sportives destiné aux détenus de Rouen et du Havre a été planifié avec le concours de la direction départementale de la Protection judiciaire de la jeunesse (P.J.J.), des maisons d'arrêt de Rouen et du Havre et de treize comités sportifs.

Pour les détenus, cette journée est l'occasion de mettre en pratique dans une compétition les aptitudes motrices développées grâce aux activités physiques et sportives, de faire le parallèle entre le respect des règles sur un terrain de sport et dans l'espace public, par des échanges avec Tony Ancelin, athlète SNCF de haut niveau, et des agents de la SUGE (police ferroviaire) et de faciliter leur réinsertion à la sortie de prison.

Véronique Herment
Coordinatrice Citoyenneté Solidarité

Direction régionale SNCF de Rouen
19-21 rue de l'Avalasse
76008 Rouen cedex

02 35 52 15 78
veronique.herment@sncf.fr


Vous aider à aider les autres

OPÉRATION DE MÉCÉNAT EN NORMANDIE

la Fondation solidarité SNCF

La Fondation Solidarité SNCF soutient les associations qui aident les jeunes en difficulté à se construire et à préparer leur avenir à travers des projets sportifs, culturels ou sociaux qui valorisent l'initiative et la responsabilité.

Son action s'exerce sur l'ensemble du territoire national dans une logique de proximité au service des acteurs régionaux. Cet engagement solidaire se manifeste dans le domaine de la prévention de l'illettrisme chez les plus jeunes, dans celui de l'éducation par le sport pour les ados et dans ceux de l'insertion par l'économique et des échanges intra européens pour les jeunes adultes :

- au niveau national, avec des programmes d'action pluriannuels,
- au niveau régional, via chaque direction régionale SNCF invitée à proposer à la Fondation Solidarité SNCF des projets associatifs en lien avec les enjeux spécifiques de son territoire ;

Parallèlement, deux fois par an, vingt-quatre Comités Solidarité présents dans toutes les régions SNCF et au siège des directions nationales attribuent des Coups de Cœur solidaires à des projets associatifs présentés par les cheminots actifs ou retraités investis dans les actions au bénéfice des jeunes en difficulté.

fondation-solidarite@sncf.fr

José Claveizolle
Communication

Fondation Solidarité SNCF
34 rue du commandant Mouchotte
75699 Paris cedex 14

01 53 25 94 11
jose.claveizolle@sncf.fr


Vous aider à aider les autres



N° 817—29/09/2008



OPÉRATION DE MÉCÉNAT EN NORMANDIE

Tony Ancelin, champion de France

Samedi 17 mai 2008, l'athlète SNCF Tony Ancelin a été sacré champion de France de boxe française dans la catégorie des moins de 75 kg devenant ainsi le nouveau numéro 1 français. Le titre de Champion de France lui ouvre les voies du championnat d'Europe où il représentera la France dans sa catégorie. Le premier tournoi qualificatif aura lieu fin juin et les finales au mois de décembre 2008.

Nouvelle recrue du dispositif athlètes SNCF de haut niveau, Tony Ancelin est agent d'entretien au Technicentre de Paris Nord. Il bénéficie de conditions de travail adaptées à sa pratique du sport de haut niveau. Ainsi, il peut s'entraîner dans de bonnes conditions.

La SNCF, partenaire des athlètes de haut niveau

En 1982, la SNCF est précurseur lorsqu'elle recrute le premier sportif de haut niveau sous contrat d'insertion professionnelle (C.I.P.) ; un engagement novateur pour accompagner la carrière sportive de ses champions. Une convention est alors conclue entre la SNCF et le ministère de la Santé, de la Jeunesse et des sports. Aujourd'hui, vingt-sept athlètes SNCF sont en poste dans l'entreprise conjuguant ainsi la pratique de leur discipline et leur vie professionnelle.

Fabienne Constance
Attachée de presse

SNCF, service de presse
34 rue du commandant Mouchotte
75699 Paris cedex 14

01 53 25 62 52
fabienne.constance@sncf.fr





OPÉRATION DE MÉCÉNAT EN NORMANDIE

le Comité départemental olympique et sportif

La loi n°84-610 du 16 juillet 1984, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, dispose : « Le Comité national olympique et sportif français (C.N.O.S.F.) peut déléguer une partie de ses missions aux organes déconcentrés qu'il constitue sous la forme de comités régionaux et comités départementaux olympiques et sportifs ».

En tant que représentant du C.N.O.S.F., le Comité départemental olympique et sportif (C.D.O.S.) a pour mission, à son échelon d'intervention territorial :

- de sauvegarder et développer les valeurs de l'olympisme, telles qu'elles sont précisées dans la Charte olympique, et selon les principes définis par le Comité international olympique et le C.N.O.S.F., lequel représente lui-même le C.I.O. en France. Ainsi, le C.D.O.S. mène des actions visant à lutter contre la violence et le dopage dans le sport ou à promouvoir les valeurs de fair-play et d'éthique ;
- de contribuer à la défense et au développement du patrimoine sportif départemental, et de faire directement ou indirectement tout ce qui est nécessaire au développement de la pratique sportive dans le département, conformément aux orientations définies par le C.N.O.S.F. A titre d'exemple, le C.D.O.S. relaye la campagne « Mon club, c'est bien plus que du sport... » et met en place des actions de formation au profit des dirigeants bénévoles.

Le C.D.O.S., qui rassemble les comités départementaux situés sur son territoire, représente le sport départemental, pour toutes les questions d'intérêt général, auprès des pouvoirs publics. A ce titre, le C.D.O.S. collabore avec la direction départementale de la Jeunesse et des sports. Il est l'interlocuteur du Conseil général pour la mise en place de la politique sportive départementale. Il est également en étroite relation avec les nouvelles entités que sont les Pays et les établissements publics de coopération intercommunale.

Elodie Guénard, Chef de projets
Julien Tenant, Coordinateur du projet

27 av. Jacques-Cartier
76100 Rouen

02 35 73 28 88

cdos76@wanadoo.fr



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

N° 817—29/09/2008

Maison d'arrêt de Rouen
169 bd de l'Europe
76100 Rouen

Maison d'arrêt du Havre
25 rue Lesueur
76600 Le Havre

OPÉRATION DE MÉCÉNAT EN NORMANDIE

le service pénitentiaire d'insertion et de probation

Le service pénitentiaire d'insertion et de probation (S.P.I.P.) est un service de l'administration pénitentiaire française. Rattachée depuis 1911 au ministère de la Justice, l'administration pénitentiaire contribue à l'objectif général de sécurité publique en assumant deux missions : surveiller les personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire (population placée sous main de justice) et favoriser leur réinsertion sociale.

Le S.P.I.P. est un service à compétence départementale. Il existe aujourd'hui plus de cent S.P.I.P. en France. Ils prennent en charge chaque jour environ 60 000 personnes détenues et 125 000 condamnés à des peines autres que la prison (travaux d'intérêt général, sursis avec mise à l'épreuve, etc.).

Ses principales missions sont définies par le Code de procédure pénale :

- Favoriser la réinsertion des personnes majeures placées sous main de justice, incarcérées ou non,
- Veiller au respect des obligations qui sont imposées par le magistrat,
- Réaliser des enquêtes sociales préalables à une comparution devant une juridiction,
- Assurer le suivi des mesures judiciaires de milieu ouvert,
- Informer les autorités judiciaires du déroulement des mesures,
- Aider à la prise de décision de justice en fournissant à l'autorité judiciaire toutes les informations nécessaires à l'adaptation de la peine,
- Proposer au magistrat des aménagements de peine,
- Prévenir les effets *désocialisant* de l'incarcération,
- Maintenir les liens familiaux et sociaux de la personne détenue et de préparer leur retour à la vie libre.

Vous aider à aider les autres